

L'Indépendant, 20/02/23

Saillagouse : signature de la convention cadre « Petites villes de demain »



Signature de la convention. Eliane Jarycki (Région), Michel Garcia (Département), Gilles Le Héricy (Banque des territoires), Georges Armengol (Communauté de communes), Roger Ciurana (Osséja), Daniel Armisen (Bourg-Madame) et Laurent Sanna (Saillagouse). - Frédérique Berlic

Les représentants de l'État, la Région, le Département, la caisse des dépôts Banque des territoires, la Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne et les communes de Bourg-Madame, Osséja et Saillagouse ont procédé à la signature de la convention-cadre valant Opération de revitalisation du territoire (ORT), "Petites villes de demain".

Mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme national "Petites villes de demain" (PVD) vise à accompagner la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Depuis l'adhésion au dispositif PVD, le 18 août 2021, un travail collectif a été réalisé pour construire un projet de redynamisation des centres bourgs de Bourg-Madame, Osséja et Saillagouse avec une stratégie pour améliorer l'accès aux services de santé, diversifier l'offre de logements et de l'offre commerciale, valoriser les patrimoines urbains, architecturaux, naturels et paysagers, optimiser le stationnement et la circulation et développer les mobilités douces. Les communes ont été accompagnées par une cheffe de projet, Quiterie Nicolas, recrutée dans le cadre du dispositif et installée au sein de l'intercommunalité.

"Les trois communes représentent un pôle d'attractivité et de centralité. Elles concentrent 3600 habitants sur les presque 9000 de l'intercommunalité. L'Opération de revitalisation du territoire (2023-2028) propose une offre sur mesure", a précisé Georges Armengol, président de l'intercommunalité.

Redynamiser les cœurs de village

Une étude sur l'état des lieux du logement et l'identification d'outils d'amélioration de l'habitat à l'échelle de l'intercommunalité est en cours, le premier travail de repérage sur le terrain vient d'être finalisé. Bourg-Madame a choisi d'axer la redynamisation de son cœur de village autour de la création d'un écoquartier et d'une halle polyvalente favorisant les circuits courts alimentaires, la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle, l'amélioration des continuités piétonnes et cyclables entre les quartiers, la requalification paysagère des entrées de village côté Hix et Ur, la création de jardins familiaux. *"Nous avons tous eu envie de travailler ensemble et de sortir un document de longue haleine et qui a du sens", s'est exprimé Daniel Armisen, maire de Bourg-Madame. Dans la même dynamique, Osséja a choisi d'aménager un centre médical, de créer une résidence seniors-artistes et un jardin public, de requalifier le parc paysager du lac et les abords des espaces sportifs, d'améliorer les continuités piétonnes cyclables en cœur de bourg et vers les communes voisines. "Cette ORT est la bienvenue. Actuellement, le plus urgent pour nous, est l'axe économie d'énergie", a dit de son côté Roger Ciurana, maire d'Osséja.*

Des outils juridiques à disposition

Sur Saillagouse, la revitalisation du centre se décline en plusieurs projets : requalification des équipements et des espaces publics, avec le lancement d'une étude de programmation urbaine et pré-opérationnelle, création d'un restaurant scolaire, amélioration des continuités piétonnes et cyclables en cœur de bourg et vers les hameaux voisins, développement du pôle administratif et économique, création de logements inclusifs. Des actions seront engagées en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux. L'ensemble des actions ont été pensées dans le cadre de la transition énergétique. Le préfet, Rodrigue Furcy a précisé : *"Le programme PVD permettant de traiter la centralité dans la ruralité est appuyé par l'Etat et les Banques des territoires au travers du financement d'un chef de projet. Dans le département, 33 communes sont concernées par cette opération qui permet de bénéficier d'une vingtaine d'outils au bénéfice des collectivités à condition d'avoir fait labelliser ORT leur convention PVD".* L'engagement collectif est traduit dans la convention-cadre valant ORT. Les trois communes pourront activer des outils juridiques afin de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.